



Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mission « flash »
sur le suivi des engagements de la France dans les COP

Communication de Mme Laurence Heydel Grillere et
M. Antoine Vermorel-Marques

—

Mercredi 12 avril 2023

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Notre commission du développement durable et de l'aménagement du territoire nous a désignés, le 31 janvier dernier, corapporteurs d'une mission d'information « flash » portant sur le suivi des engagements de la France lors des COP, les Conférences des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

L'intitulé du sujet recouvrant un champ particulièrement vaste au regard du temps qui nous était imparti, nous avons centré notre mission sur les COP relatives au climat, et plus précisément sur l'Accord de Paris, signé en décembre 2015 lors de la COP 21. Cet accord historique a marqué un véritable tournant dans l'engagement des États à lutter contre le changement climatique : les 196 États parties à l'Accord se sont notamment engagés à limiter le réchauffement de la planète bien en deçà de deux degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle.

La mise en œuvre de cet accord repose notamment sur la capacité de tous les États parties à mesurer correctement leurs émissions et à adopter des politiques ambitieuses pour les réduire.

Nous nous sommes demandés comment la France participait à l'effort mondial de *reporting* et d'évaluation des progrès réalisés, et quelles étaient les pistes d'amélioration de ce suivi.

Afin de répondre à cette interrogation, nous avons mené de nombreuses auditions dans les délais très brefs qui caractérisent la mission flash. Nous avons notamment entendu, au cours du mois de mars, le Haut Conseil pour le climat, l'ambassadeur de France chargé des négociations sur le changement climatique, des administrations, des acteurs institutionnels, des chercheurs, des responsables d'organisations non gouvernementales et de *think tanks*, ou encore des représentants de collectivités territoriales.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes que nous avons auditionnées pour la qualité de nos échanges, qui ont permis de nourrir nos réflexions et ont confirmé le besoin d'un suivi plus approfondi des engagements climatiques de la France.

Dans cette présentation, nous reviendrons tout d'abord rapidement sur les instruments de mesure et de suivi des engagements de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (I). Nous insisterons ensuite sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces engagements (II). Nous vous présenterons enfin nos propositions destinées à améliorer la connaissance et l'évaluation du respect par la France de ses objectifs climatiques. Il nous est notamment apparu que l'appropriation par tous les acteurs, tant nationaux que locaux, mais aussi par les citoyens, de cette exigence de suivi et d'évaluation constitue un préalable à la réussite d'une politique climatique ambitieuse (III).

L'Accord de Paris, signé peu de temps après la publication du cinquième rapport du Giec, a constitué un tournant dans l'élaboration des accords internationaux sur le climat. Le protocole de Kyoto avait depuis longtemps montré ses limites, puisqu'il couvrait moins de 15 % des émissions mondiales.

Pour aboutir à l'Accord de Paris, signé par 196 États parties, les États ont été invités à déclarer les efforts qu'ils étaient prêts à réaliser en termes d'atténuation de leurs émissions de gaz à effet de serre et à présenter leurs engagements dans une **contribution déterminée au niveau national**. Ces contributions constituent le nouvel outil retraçant les engagements pris par chacun des États pour limiter à l'échelle mondiale le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 degrés C par rapport à l'ère préindustrielle.

Il a été prévu, dès la signature de l'Accord, que ces contributions seront révisées au moins tous les cinq ans, dans un sens toujours plus ambitieux. La France ne présente pas de contribution seule, mais le fait par l'intermédiaire de l'Union européenne, qui représente un peu plus de 3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Celle-ci a soumis une première contribution lors de la COP 21 et une seconde en décembre 2020, en amont de la COP 26 de Glasgow.

Les objectifs de l'Union européenne et de la France sont très ambitieux et ont été renforcés depuis l'Accord de Paris. La cible globale est désormais une **réduction de 55 % des émissions nettes de gaz à effet de serre en 2030 par rapport au niveau de 1990 et la neutralité**

carbone au niveau de l'Union européenne en 2050. Ce sont ces objectifs qui ont conduit à la modification très récente de plusieurs règlements européens dans le cadre du paquet « *Fit for 55* ».

La COP 28, qui aura lieu l'année prochaine aux Émirats arabes unis, verra l'aboutissement de la démarche consistant à évaluer au niveau mondial les émissions de gaz à effet de serre et les progrès réalisés depuis l'Accord de Paris. La réalisation de ce bilan, appelé « *Global Stocktake* », constituera une étape importante. Celui-ci permettra de vérifier, d'une part, si les États se sont conformés à leur contribution déterminée au niveau national et, d'autre part, si les objectifs de l'Accord de Paris peuvent encore être atteints.

Des instruments de comptabilisation des émissions, reposant sur des méthodologies communes et des bilans de l'efficacité des mesures prises pour les réduire, sont indispensables, tant au niveau international qu'au sein de chaque État partie.

Tous les États parties à la CCNUCC ont l'obligation de transmettre au secrétariat de la Convention un **inventaire annuel de leurs émissions de gaz à effet de serre**. À cette fin, la France s'est dotée au début des années 2010 d'un cadre réglementaire à travers le Système national d'inventaires d'émission et de bilans dans l'atmosphère.

La réalisation de l'inventaire national, qui relève de la responsabilité du ministère de la transition écologique, est assurée par

une association, le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) qui se conforme à la méthodologie établie par le Giec. Le rapport annuel sur les émissions réalisé par le Citepa évalue ces émissions et leur évolution par sous-secteur d'activité. La constance dans l'évaluation des émissions permet de réaliser des comparaisons d'une année sur l'autre.

À cet inventaire annuel s'ajoute un autre inventaire biennal (dit **rapport biennal**), également transmis par la France au secrétariat de la CCNUCC, qui permet d'évaluer les efforts réalisés en termes de réduction des émissions. Il fait l'objet d'une analyse par des experts internationaux.

Dès l'année prochaine, la France, comme les autres États parties, devra se conformer au cadre de **transparence renforcé** prévu par l'article 13 de l'Accord de Paris, pour déclarer ses émissions, mais également pour décrire plus précisément les mesures prises pour les réduire.

Au niveau national, la **Stratégie nationale bas carbone (SNBC)** fixe les objectifs et la trajectoire de la France en termes de réduction des émissions d'ici à 2050. Les budgets carbone, exprimés en tonnes de CO₂ à ne pas dépasser, sont déterminés par période de cinq ans et jusqu'en 2033. Ces budgets sont notamment déclinés par types de marché et par grands domaines d'activité (transports, bâtiments résidentiels et tertiaires, industrie, agriculture, production d'énergie et déchets).

Depuis peu, nous disposons en France d'une instance chargée d'évaluer de manière indépendante le respect des engagements pris par la France. Le **Haut Conseil pour le climat**, créé en 2018 et placé sous l'autorité de la Première ministre, assure le suivi des engagements de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique. Ses membres élaborent chaque année un rapport sur le respect de la trajectoire de baisse des émissions prévue par la SNBC, ainsi que sur la bonne mise en œuvre des mesures pour réduire ces émissions et pour développer les puits de carbone. Le Gouvernement est tenu de répondre dans les six mois aux observations soulevées dans le rapport annuel et de transmettre ce rapport au Parlement.

Les instruments de suivi sont donc nombreux. Nous allons maintenant revenir sur les difficultés que rencontre la France dans la mise en œuvre et le suivi de ses engagements climatiques. Ces difficultés sont de nature très variée (II).

- Avant tout, il convient de rappeler que l'Accord de Paris a donné une véritable impulsion à la politique climatique de la France et que **les résultats obtenus par notre pays sont encourageants** : en 2022, les émissions nationales de gaz à effet de serre ont diminué de 2,5 % par rapport à 2021, pour atteindre 408 millions de tonnes équivalent CO₂. Si ce recul est lié à des facteurs conjoncturels

(notamment un hiver très doux et des prix élevés de l'énergie), il permet à la France de respecter les objectifs fixés dans la SNBC.

Malgré ces résultats encourageants, le dernier rapport annuel du HCC souligne que la France connaît un **retard dans sa trajectoire de réduction d'émissions**. Le rythme annuel de réduction des émissions, par rapport aux projections initiales, doit ainsi doubler pour atteindre - 4,7 % par an en moyenne entre 2022 et 2030.

À cet égard, le nouveau paquet législatif de l'Union européenne « *Fit for 55* » prévoit un renforcement des objectifs européens, qui passent de - 40 % à - 55 % d'émissions nettes à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 1990. En France, **la future Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) ainsi que la future loi de programmation énergie-climat** devront traduire cette ambition rehaussée, tout en donnant une vision claire des actions à conduire.

- Si l'on regarde dans le détail, on constate que **les différents secteurs économiques sont inégalement engagés** dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Entre 1990 et 2020, les secteurs de l'industrie et de la production d'énergie ont réduit de moitié leurs émissions ; celles du secteur du bâtiment ont baissé de 23 % ; celles de l'agriculture, de 12 %. En revanche, les émissions du secteur des transports ont augmenté de près de 10 % entre 1990 et 2019, avant de connaître un niveau exceptionnellement bas en 2020, lié à la crise de la covid-19.

Il existe donc des marges de progression dans tous les secteurs, y compris ceux qui voient leurs émissions diminuer. Concernant en particulier l'agriculture, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une décarbonation qui serait principalement liée à une réduction de la taille du cheptel en France et qui s'accompagnerait d'une délocalisation de la production agricole.

● **La mesure de ces réductions d'émissions de gaz à effet de serre comporte plusieurs limites :**

– Il existe d'abord un **risque d'erreur de comptage**. Lorsqu'un pays cède ou vend, sous forme de crédits carbone, un effort d'atténuation qu'il a réalisé à un autre État, la réduction des émissions en résultant doit être comptabilisée uniquement dans l'inventaire d'un des deux États. Il est essentiel que cette réduction ne soit pas comptabilisée deux fois, sous peine que les États parties à l'Accord de Paris n'atteignent pas réellement les engagements affichés dans leurs CDN respectives.

En outre, une enquête récente menée sur Verra, le principal organisme de certification au niveau mondial des crédits carbone sur le marché de la compensation volontaire, a révélé que plus de 90 % de ces crédits, finançant essentiellement des actions de compensation dans les forêts tropicales, sont susceptibles d'être des « **crédits fantômes** », sans réel bénéfice pour le climat.

– Autre limite, les **émissions des transports internationaux aériens et maritimes** de la France ne sont pas couvertes par les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Elles sont exclues des inventaires nationaux et non prises en compte dans l'objectif de neutralité carbone de la France en 2050. Pourtant, ces émissions ont globalement augmenté depuis 1990. Plus précisément, si elles ont diminué pour le transport maritime, celles du transport aérien ont connu une hausse de plus de 120 % depuis 1990.

– Plusieurs personnes auditionnées ont en outre attiré notre attention sur la **fragilité du puits de carbone forestier**. Le secteur de la forêt représente un puits net de carbone qui permet de séquestrer du CO₂ dans la biomasse et les sols. La capacité d'absorption de ce puits était estimée en France à environ 50 millions de tonnes de CO₂ dans les années 2000, mais elle s'est considérablement réduite pour atteindre environ 15 millions de tonnes de CO₂ ces dernières années. Elle est désormais inférieure de plus de 60 % à la capacité d'absorption retenue par la SNBC. Cela s'explique à la fois par les sécheresses à répétition, les incendies et l'augmentation de la mortalité des arbres liée à diverses maladies.

Dans ce contexte, nous saluons l'initiative « **4 pour 1 000 pour le climat et la sécurité alimentaire** », lancée par la France en 2015, qui vise à augmenter le taux de carbone stocké dans les sols agricoles. En France, une augmentation de 4 ‰ par an du stock de carbone organique

des sols permettrait de compenser 12 % des émissions nationales annuelles de gaz à effet de serre.

– Une autre limite de la mesure actuelle des émissions tient au fait que la SNBC ne comporte **pas d’objectif quantifié de réduction des émissions importées**. Je rappelle que celles-ci forment, avec les émissions directes des ménages et de la production intérieure, l’empreinte carbone de la France. Or, la diminution de notre empreinte carbone depuis 2005 est uniquement liée à celle des émissions sur le territoire national ; elle masque une augmentation continue des émissions importées.

– Enfin, la méthodologie de calcul de l’empreinte carbone établie par le ministère de la transition écologique **ne prend pas en compte la déforestation importée, ni les trainées de condensation des avions et les gaz fluorés**. Or, cette empreinte augmenterait de 0,9 tonne en équivalent CO₂ par habitant si l’on incluait ces éléments. Il apparaît donc que même l’empreinte carbone – qui, parce qu’elle inclut les émissions importées, constitue un indicateur fondamental – ne permet pas d’englober totalement les différentes émissions. En l’état actuel des connaissances scientifiques, **il est impossible de réaliser un bilan net complet de la totalité des émissions**, qu’elles soient positives comme pour le transport international, ou négatives comme pour la forêt.

● **Au-delà de ces difficultés de mesure, les enjeux liés au suivi des engagements de la France échappent encore trop aux citoyens.**

– L'article 7 de la **Charte de l'environnement** consacre le droit pour toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Pourtant, ce droit reste peu exercé, ce qui peut s'expliquer par la méconnaissance des acteurs et des outils de la politique climatique. Il faut reconnaître que les travaux du HCC ne bénéficient pas de l'exposition médiatique des rapports du Giec. Créé en 2001, l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (Onerc) reste quant à lui inconnu du grand public. Et si la création du Conseil national de la transition écologique (CNTE) en 2012 visait à renforcer le dialogue social environnemental, ce Conseil ne constitue pas aujourd'hui une réelle instance de dialogue en matière de transition écologique et de développement durable. Des outils mis en place plus récemment permettent d'informer les citoyens, comme la plateforme « Nos gestes climat » de l'Agence de la transition écologique (Ademe), qui permet aux citoyens d'obtenir une estimation de leur empreinte carbone, ou encore l'Observatoire climat-énergie créé par l'association Réseau action climat.

Ce manque de connaissance des citoyens sur les enjeux climatiques se retrouve chez les élus nationaux et locaux, parfois trop peu formés à ces problématiques.

– Ensuite, il existe une certaine **peur du changement climatique**, trop souvent considéré comme une menace à laquelle nous ne pourrions

échapper. Les objectifs de réduction de nos émissions, fixés à horizon 2030 ou 2050, paraissent lointains, ce qui favorise la « procrastination climatique ».

À cela s'ajoute le fait que les solutions reposant uniquement sur la technique et l'innovation (comme les voitures électriques, souvent de grande taille, ou les pompes à chaleur) laissent de côté les enjeux sociaux et sociétaux présents dans nos territoires.

Il existe encore, à tous les niveaux d'action, des oppositions entre « la fin du monde et la fin du mois », entre des objectifs climatiques qui peuvent paraître lointains et la gestion du quotidien. Ces oppositions se retrouvent lors des réunions interministérielles, entre les différents secteurs économiques, entre le niveau national et l'échelon local.

- À cet égard, nous avons constaté un **manque d'articulation entre les objectifs nationaux et les politiques régionales**. Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) compilés des régions ne permettent pas l'atteinte des objectifs de la SNBC. En effet, si l'on cumule les trajectoires régionales construites à partir des objectifs issus des Sraddet et qu'on les compare à la trajectoire de la SNBC, il ressort que la somme des émissions de gaz à effet de serre des régions à horizon 2050 est presque deux fois supérieure à l'objectif national.

- Enfin, la question du respect par la France de ses objectifs climatiques trouve une nouvelle actualité à travers les **actions en justice contre l'État**.

Lors de l'affaire « Grande-Synthe », le Conseil d'État a rappelé les obligations qui pèsent sur la France du fait de la ratification de l'Accord de Paris. Quelques mois plus tard, dans le cadre de « l'Affaire du siècle », le tribunal administratif de Paris a ordonné à l'État de réparer le préjudice écologique dont il est responsable en lui enjoignant de compenser, avant le 31 décembre 2022, l'excès d'émissions de CO₂ constaté entre 2015 et 2018, soit 15 millions de tonnes.

La condamnation de l'État pour ne pas avoir atteint ses objectifs climatiques et la forte médiatisation de ces affaires doivent permettre d'accélérer la mise en place de mesures efficaces de réduction des émissions, tout en sensibilisant les citoyens. Toutefois, la judiciarisation des enjeux climatiques ne doit pas occulter les nombreuses actions et les progrès déjà réalisés par la France.

Les nombreuses auditions que nous avons menées nous ont conduits à formuler plusieurs propositions, convaincus que les sujets de la transition écologique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent faire l'objet d'une appropriation plus importante à la fois par le Parlement et par les citoyens (III).

Nos propositions se construisent autour de cinq thématiques.

- La première d'entre elle est relative à la **planification écologique**.

– La visibilité et les moyens d'action du **Secrétariat général à la planification écologique** doivent être améliorés. Ce secrétariat, récemment institué auprès de la Première ministre, dispose d'un effectif réduit de 15 postes. Il est bien sûr prématuré d'évaluer son action. Toutefois, pour que les sujets de la transition écologique soient pleinement intégrés à toutes les politiques publiques et au sein de tous les ministères, il est important de soutenir cette nouvelle organisation et cette nouvelle démarche de coordination au sein de l'État, notamment en augmentant ses effectifs. L'action du SGPE est d'autant plus centrale que la scission, en mai 2022, du ministère chargé de l'environnement en deux ministères distincts tend à affaiblir l'action de l'État sur des sujets souvent interconnectés, qui nécessitent une approche globale des enjeux.

– Par ailleurs, si le Parlement a déjà adopté des lois importantes, comme encore récemment la loi dite « climat et résilience » ou la loi relative aux développement des énergies renouvelables, une **loi de planification écologique, comportant une programmation pluriannuelle des financements**, paraît souhaitable. De telles lois existent d'ailleurs déjà dans d'autres domaines, comme la recherche ou la défense. Cela permettrait d'apporter de la lisibilité à l'action publique et de sécuriser les investissements.

- Nous estimons ensuite important de **renforcer le rôle du Parlement.**

- Nous proposons en conséquence de **renforcer le lien entre le Parlement et le Haut Conseil pour le climat.** Il est actuellement prévu que son rapport annuel soit transmis au Parlement. Nous souhaiterions que le ou la présidente du Haut Conseil puisse présenter ce rapport et ses conclusions en séance publique. Cela renforcerait la visibilité des travaux de cette instance et nous permettrait de mieux connaître les constats et les recommandations formulées. Un débat pourrait ensuite être organisé par le Gouvernement, dans lequel il présenterait les suites qu'il entend donner au rapport et aux recommandations du HCC. Ce débat pourrait être organisé sur le fondement de l'article 50-1 de la Constitution.

- Par ailleurs, nous pensons utile qu'une **instance de suivi dédiée au sein de l'Assemblée nationale** soit créée. Sa mission pourrait consister à suivre de manière régulière la mise en œuvre des engagements pris par la France dans le cadre des négociations internationales sur le climat.

- **Élargir le champ de compétences de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire** de l'Assemblée nationale, en particulier aux domaines du climat, de l'énergie, qui lui est intimement liée, et de la forêt nous paraît également nécessaire. Les textes de loi ayant des incidences sur l'environnement sont bien plus nombreux que ceux dont elle est actuellement saisie.

Cette proposition nécessiterait une révision du Règlement de l'Assemblée nationale, plus particulièrement de son article 36.

– Nous souhaiterions aussi améliorer et accélérer la **formation de tous les députés** en matière d'écologie, notamment sur les COP et sur le cadre international des négociations sur le climat. Si nous saluons la sensibilisation aux enjeux de la crise climatique et écologique, organisée en octobre 2022 par la Présidence de l'Assemblée nationale, nous souhaiterions qu'un véritable cycle de formations, avec des sessions régulières, puisse être organisé pour l'ensemble des députés.

● Nos auditions nous ont permis de réaliser que la comptabilisation des émissions, le suivi de nos engagements, l'évaluation des politiques publiques et du respect des trajectoires que nous nous sommes fixées constituaient des enjeux primordiaux. Des progrès sont toujours possibles en la matière.

– Pour atteindre ces objectifs, il convient d'**augmenter les moyens humains et financiers du Haut Conseil pour le climat**. Jusqu'à fin 2022, le HCC, en plus des 13 membres qui le composent, disposait d'un secrétariat de six équivalents temps plein. La loi de finances pour 2023 a doublé cet effectif pour le porter à 12 équivalents temps plein. Cet effectif pourrait être encore augmenté afin de permettre au Haut Conseil de mener à bien tant ses missions actuelles que celles à venir. En comparaison, son homologue au Royaume-Uni (la Commission sur le changement climatique) compte 35 personnels administratifs, celui du Danemark plus de 20. En outre, nous estimons

que le HCC devrait se doter de modes de fonctionnement qui garantissent encore davantage son **indépendance**. La solidité de l'institution repose sur sa capacité à surmonter les tensions qui ont pu la traverser.

– Nous proposons également une **révision annuelle des budgets carbone** prévus par la SNBC. Cette révision régulière, d'une année sur l'autre, des objectifs en fonction des efforts déjà accomplis contribuerait à la fois à développer une culture du résultat et à accroître la transparence de l'action publique.

– Nous préconisons par ailleurs que soit renforcée, dans les études d'impact et dans les avis du Conseil d'État sur les projets de loi, l'évaluation des effets sur l'environnement des dispositifs législatifs. En outre, si la Cour des comptes réalise déjà de plus en plus de rapports sur des politiques menées en faveur de la transition énergétique et écologique, une nouvelle mission pourrait lui être confiée. La Cour pourrait être amenée à évaluer de manière globale l'efficacité des financements publics consacrés à ces politiques. De manière générale, il nous a été plusieurs fois rappelé l'importance d'évaluer l'efficacité des politiques publiques pour déterminer si la stratégie française était alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris.

– Ensuite, pour renforcer les liens entre les objectifs fixés au niveau national et les actions entreprises dans les différents secteurs économiques, **les entreprises de plus de 500 salariés doivent se conformer à leur obligation** de déclaration de leurs émissions de gaz

à effet de serre. Actuellement, selon l'Ademe, seules 40 % des entreprises soumises à cette obligation la respectent. Les sanctions en cas de non-réalisation sont pour l'instant faibles et peu dissuasives. Elles pourraient être aggravées.

– Enfin, la France se doit de promouvoir, au sein des organisations internationales, une plus grande harmonisation des normes de calcul et une transparence accrue dans le *reporting*, tant pour les États parties que pour les acteurs non étatiques. La France pourrait jouer un rôle moteur en la matière, comme elle l'a fait lors de la signature de l'Accord de Paris.

● Notre quatrième grande proposition vise à **mettre en place un véritable dialogue environnemental**.

À l'instar du dialogue social existant, il permettrait de renforcer la participation citoyenne et la coopération entre les parties prenantes. Il nous semble qu'il s'agit d'un préalable indispensable à l'acceptabilité sociale des mesures environnementales. Nous avons formulé plusieurs recommandations pour relancer ce dialogue :

– Il convient en premier lieu de réunir tous les acteurs concernés autour des nouveaux objectifs climatiques que la France s'engage à respecter, à l'image du Grenelle de l'environnement initié en 2007.

– Les avis scientifiques et indépendants doivent bénéficier d'une meilleure diffusion : les rapports du HCC gagneraient à être davantage médiatisés, à l'image de ce qui est fait pour les rapports du Giec. Il

conviendrait aussi de communiquer davantage sur les objectifs de la SNBC.

– Aujourd’hui, les objectifs climatiques de la France paraissent lointains et techniques. La **pédagogie** autour de ces objectifs doit être renforcée, par exemple en diffusant plus largement les outils et plateformes déjà existants comme l’Observatoire climat-énergie. À cet égard, nous souhaitons insister sur la nécessité de privilégier une **communication positive**, à même de lutter contre l’éco-anxiété et de lever les craintes légitimes de la population.

• Pour finir, **notre dernière proposition porte sur la coordination entre les échelles nationale et territoriale.**

L’atteinte des objectifs de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessite un engagement fort des collectivités territoriales.

– Afin de les guider dans le suivi des objectifs, il conviendrait de mettre en place des indicateurs verts pour les collectivités.

– Ensuite, au niveau régional, les Sradet doivent être articulés et mis en cohérence avec les objectifs nationaux. La même articulation doit également être prévue entre les Sradet et les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) au niveau local.

– Enfin, il convient de renforcer le soutien technique aux petites collectivités territoriales, en particulier les communes rurales. Malgré

l'aide fournie par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), elles éprouvent trop souvent des difficultés à accéder aux dispositifs prévus par l'État et ses opérateurs (fonds vert, soutien de l'Ademe...), qui leur paraissent difficilement accessibles.

Nous vous remercions pour votre écoute.

ANNEXE
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES
(par ordre chronologique)

Haut Conseil pour le climat (HCC)

Mme Corinne Le Quéré, présidente

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)

M. Jean-François Soussana, vice-président chargé de l'international

M. Thierry Caquet, directeur scientifique « Environnement »

M. Marc Gauchée, conseiller parlementaire

Audition commune

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

M. Stéphane Crouzat, ambassadeur chargé des négociations sur le climat lors de la COP 27

M. Jourdain Vaillant, pôle « Climat » de la sous-direction du climat et de l'environnement

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Direction des affaires européennes et internationales (DAEI)

M. Michaël Mastier, adjoint au directeur de l'action européenne et internationale

Mme Lydia Meyer, chargée de mission « Négociations climatique »

Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

M. Mikaël Thiery, chef du département de lutte contre l'effet de serre

Audition commune des scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec)

M. Hervé Douville, chercheur auprès du Centre national de recherches météorologiques (CNRM)

Mme Valérie Masson-Delmotte, directrice de recherche au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, co-présidente du groupe n°1 du Giec

Office français de la biodiversité (OFB)

M. Denis Charissoux, directeur général par intérim

M. René Lalement, directeur adjoint aux stratégies pour la biodiversité

M. Florent Merle, directeur adjoint des relations européennes et internationales

Table ronde avec les organisations non gouvernementales

– Réseau action climat (RAC) *

Mme Anne Bringault, coordinatrice des programmes, représente également la Fondation pour la nature et l'homme

– **Notre Affaire à Tous**

Mme Justine Ripoll, responsable de campagnes

– **Oxfam France ***

M. Guillaume Compain, chargé de campagne

– **Greenpeace France ***

M. Pierre Terras, responsable des campagnes « énergie et climat »

Institut de l'économie pour le climat (Institute for climate change - IF4C) *

M. Damien Demailly, directeur adjoint

M. Ronan Dantec, sénateur de la Loire Atlantique (groupe Écologistes), président du groupe de suivi « Enjeux internationaux - Climat - Environnement – Développement » du Sénat et président de l'association « Climate Chance »

Agence de la transition écologique (Ademe)

M. Philippe Masset, directeur « Europe et international »

M. Hervé Lefebvre, responsable du pôle « Trajectoires bas carbone »

Institut de la finance durable

Mme Pauline Becquey, directrice générale

M. Raphaël Lebel, directeur de l'observatoire de la finance durable

Chambre de commerce et d'industrie (CCI France) *

M. Alain Albizati, président de la CCI du Territoire de Belfort

M. Pierre Dupuy, chargé de mission « Affaires publiques ultramarines » et « Relations avec le Parlement »

La Fabrique écologique

M. Géraud Guibert, président

Mme Barbara Pompili, ancienne ministre de la transition écologique

Table ronde avec des collectivités territoriales

– **Association des maires ruraux de France (AMRF)**

M. Michel Maya, maire de Tramayes

– **Assemblée des départements de France (ADF)**

M. Jean-Claude Leblois, président de la commission « Transition écologique et développement durable », président du département de la Haute-Vienne

M. Edouard Guillot, conseiller « Environnement »

M. Brice Lacourieux, conseiller chargé des relations avec le Parlement

** Ces représentants d'intérêts ont procédé à leur inscription sur le registre de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.*